

BOURSE ENGAGEMENT ÉTUDIANT SOLIDAIRE

Appel à Candidature-Engagement et Pouvoir d'agir

Le dispositif «Engagement étudiant solidaire» est une bourse municipale qui soutient financièrement les étudiant.e.s dans leurs engagement associatif et citoyen au sein de la ville. L'étudiant.e lauréat.e perçoit une bourse de 1500 euros et consacre en contrepartie, environ 60h de volontariat auprès d'associations locales.

L'APPEL A CANDIDATURE ETUDIANTE

L'appel à candidature est ouvert pour les étudiants dionysienn.es du **1 juillet 2025 au 6 octobre 2025**, désireux de s'engager dans la vie associative locale dans le cadre du dispositif Bourse Engagement Etudiant Solidaire.

Les étudiant(e)s sont nombreux à s'investir dans la vie locale et à s'intéresser aux questions de société, mais force est de constater que leur engagement est largement lié à leur intégration culturelle et sociale, mais aussi à leur situation financière. En réponse, la ville soutient financièrement la promotion sociale des étudiant(e)s du territoire et leur investissement dans le tissu associatif local. Le principe est simple, effectuer environ 60h de volontariat dans une association locale et percevoir une bourse municipale de 1500 euros versée en 2 fois.

Les objectifs de la Bourse EES

- Encourager et favoriser les parcours étudiants d'une jeunesse populaire plus exposée au risque de rupture scolaire.
- Encourager et faciliter l'intégration de la communauté étudiante dans la vie locale.
- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes.

Les critères d'éligibilité

Les étudiant.es lauréat.e.s de l'Engagement Etudiant Solidaire doivent répondre aux critères suivants au moment du dépôt de leur candidature :

- Résider sur la commune de Saint-Denis et de Pierrefitte depuis au moins 3 mois
- Être inscrit en tant qu'étudiant auprès d'un établissement d'enseignement supérieur (Université, grandes écoles ou équivalent).
- Ne pas être redoublant pour une seconde demande
- Être au minimum en 2-ème année post Bac
- L'étudiant(e) ne peut candidater que 2 fois dans son cursus scolaire
- Ne pas être étudiant en alternance et avoir des activités salariées
- Fournir un certificat de scolarité de l'année en cours
- Tout arrêt de la scolarité entraîne le non versement d'une ou de deux parties de la bourse.

Candidature et renseignements :

Pour candidater remplissez le dossier et fournissez les pièces justificatives demandées avant de les déposer à l'adresse suivante :

Direction Information Jeunesse et Jeune Adulte

Maison de la Jeunesse

12 place de la résistance, 93 200 Saint-Denis.

Pour plus de renseignement : directionjeuneadulte@saintdenis.fr

